

Image not found or type unknown



Travail de plus de 900h,non indemnisé par pole emploi

Par **semper77**, le **03/06/2014 à 14:54**

Bonjour
Mon fils sous contrat de 10 ans dans la marine nationale a rompu son contrat au bout de 6 ans (motif:promesses d'avancement non tenues) ceci a été considéré comme une démission par pole emploi donc pas d'indemnités,ensuite il a travaillé plus de 900h en usine pour une agence d'intérim arrivé en fin de mission toujours pas d'indemnités,que peut'on faire?
D'avance merci.

Par **aliren27**, le **03/06/2014 à 15:34**

Bonjour,rnvous voulez dire qu'il a eu un deuxième refus de pole emploi ?
Cordialement

Par **alterego**, le **03/06/2014 à 20:34**

Bonjour,
Marine Nationale, normal démission.
Quant à l'intérim, merci d'être plus précise, donnez des dates.
Cordialement

Par **semper77**, le **03/06/2014 à 21:48**

bonsoir
en réponse a alterego et aliren27 (avec mes remerciements pour vos réponses

rapides)pout l'interim mon fils a travaillé du 18/03/ au 31/08/2013,il a fourni le récapitulatif de ses heures.rncordialement